

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le mardi 2 juillet 2024, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #5 - Samuel Larochelle
Siège #6 - Étienne Ménard

Absence motivée: Siège #2 - Gino Tanguay

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, directrice générale et greffière trésorière, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

01-07-24

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2024
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 10 juin 2024
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Rapport budgétaire
 - 5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers
 - 5.3 - Modification de la date de la séance régulière d'août 2024
 - 5.4 - Embauche d'un responsable des projets municipaux et du développement récréotouristique
 - 5.5 - Demande de don Fondation du coeur Beauce-Etchemin
 - 5.6 - Demande de don Moisson Beauce
 - 5.7 - Demande de soutien Parentaïme
 - 5.8 - Demande d'aide financière de la Croix-Rouge Canadienne
 - 5.9 - Demande de commandite St-Mag Fest
 - 5.10 - Demande de contribution Club Quad de la Rivière Daaquam
 - 5.11 - Tableau de bord MUNYS
 - 5.12 - Mise à jour des comités et responsabilités attitrés aux élus
- 6 - IMMEUBLE DE 6 LOGEMENTS ABORDABLES
- 7 - BÂTIMENTS MUNICIPAUX
 - 7.1 - Obligation de changer la boîte électrique salle municipale
 - 7.2 - Chauffage de la salle - solution écoénergétique
- 8 - LÉGISLATION
 - 8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 376-24 RÉGISSANT LES PONCEAUX, LES ENTRÉES CHARRETIÈRES PRIVÉES, LES ENTRÉES PRIVÉES ET LA FERMETURE DES FOSSÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-14 RÈGLEMENT RÉGISSANT L'INSTALLATION DE PONCEAU DONNANT ACCÈS AUX TERRAINS PRIVÉS
- 9 - CORRESPONDANCE
- 10 - VARIA
 - 10.1 - Achat de signalisation pour le parcours animé
 - 10.2 - Achat de plants pour le Jardin entre ciel et terre
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-07-24

3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2024

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03-07-24

3.2 - Séance extraordinaire du 10 juin 2024

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

04-07-24

4.1 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 130 869,70 \$ pour le mois de juin 2024 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Stéphanie Lamontagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Stéphanie Lamontagne
Directrice générale

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de juin est remis à chaque membre du conseil municipal.

5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers

A tour de rôle, le maire et les conseillers font état de leurs activités du dernier mois.

05-07-24

5.3 - Modification de la date de la séance régulière d'août 2024

ATTENDU QUE selon le calendrier des séances déterminé en décembre 2023 suivant résolution numéro 15-11-23, en août 2024 la séance devait se tenir le 5 août 2024;

ATTENDU QUE la directrice générale sera en vacances à ce moment et que cette dernière doit être présente lors des séances du conseil ou représentée par son adjointe, afin d'agir à titre de secrétaire de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE MODIFIER la date de la séance régulière d'août 2024 pour qu'elle ait lieu le lundi 12 août à 19h30 à la salle municipale.

DE DONNER AVIS de cette modification par un affichage aux 2 endroits prévus à cette fin ainsi que sur le site internet de la Municipalité en publiant un calendrier à jour des séances.

ADOPTÉE

06-07-24

5.4 - Embauche d'un responsable des projets municipaux et du développement récréotouristique

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE PROCÉDER à l'embauche conjointe avec les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et Sainte-Sabine, de Samuel Bergeron comme ressource partagée à titre de responsable des projets municipaux et du développement récréotouristique, le tout conformément à l'entente intermunicipale en vigueur depuis le 7 décembre 2022.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat d'emploi de Samuel Bergeron aux conditions convenues avec la firme Marc-André Paré, consultant en ressources humaines, de même que la mise à jour de l'entente intermunicipale tenant compte des modifications à la nature des tâches de cette ressource partagée.

ADOPTÉE

07-07-24

5.5 - Demande de don Fondation du coeur Beauce-Etchemin

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE FAIRE UN DON de cent dollars (100,00\$) à la Fondation du coeur Beauce-Etchemin.

ADOPTÉE

08-07-24

5.6 - Demande de don Moisson Beauce

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE FAIRE UN DON de cent dollars (100,00\$) à Moisson Beauce.

ADOPTÉE

09-07-24

5.7 - Demande de soutien Parentaime

ATTENDU QUE l'organisme PARENTAIME a fait une demande de soutien financier à la municipalité pour poursuivre l'aménagement de la Forêt enchantée;

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Magloire font partie de la clientèle visée par cet organisme communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE FAIRE UN DON de cent cinquante dollars (150,00\$) à l'organisme Parentaime pour contribuer à l'aménagement de la Forêt enchantée.

ADOPTÉE

10-07-24

5.8 - Demande d'aide financière de la Croix-Rouge Canadienne

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCORDER une somme de deux cent vingt-cinq dollars (225,00\$) à titre de don en faveur de la Croix-Rouge Canadienne.

ADOPTÉE

11-07-24

5.9 - Demande de commandite St-Mag Fest

Martine Rouillard informe le conseil qu'elle se retire des délibérations et prise de décision en raison de conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de commandite de la part du St-Mag Fest pour la 30e édition de ce festival;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 07-06-24 le conseil avait résolu d'octroyer une somme de 1500\$ en placements publicitaires pour le St-Mag Fest;

ATTENDU QU'aucune somme n'a été attribuée au St-Mag Fest à même le montant reçu de EDF pour les organismes de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des autres conseillers présents,

D'OCTROYER une somme de mille dollars (1000\$) au St-Mag Fest à titre de don pour sa 30e édition.

ADOPTÉE

12-07-24

5.10 - Demande de contribution Club Quad de la Rivière Daaquam

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'aide financière de la part du Club Quad de la Rivière Daaquam en appui à leur projet d'achat de terrain et la construction d'un garage, dont le coût est évalué à 34 500\$;

ATTENDU QUE le budget est décidé chaque année en novembre et que cette dépense n'était pas prévue au budget 2024;

ATTENDU QUE semblable demande avait été présentée le mois dernier par le Club motoneige des Etchemins pour l'achat d'une surfaceuse et que la municipalité avait décidé de ne pas contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'INFORMER le Club Quad de la Rivière Daaquam qu'aucune somme ne leur sera versée suite à cette demande pour les raisons mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE

13-07-24

5.11 - Tableau de bord MUNYS

ATTENDU QUE l'ADMQ a procédé au lancement du nouveau tableau de bord en gestion municipale MUNYS;

ATTENDU QUE cet outil se veut une aide pour la direction générale puisqu'il regroupe les différentes obligations légales et réglementaires à effectuer intégré dans un calendrier

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACHETER la plateforme MUNYS proposée par l'ADMQ au coût d'activation de 405\$ et d'en effectuer le paiement via le poste comptable Cotisations et abonnements.

ADOPTÉE

14-07-24

5.12 - Mise à jour des comités et responsabilités attribues aux élus

Il est proposé par Martine Rouillard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ABROGER la résolution 20-02-24 attribuant la responsabilité de représenter la municipalité au sein de différents comités ou organismes et d'annuler la liste des tâches attribuées à chaque conseiller aux termes de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2022.

DE NOMMER les personnes suivantes afin qu'elles représentent la municipalité au sein des comités ou organismes indiqués en regard de leur nom respectif, soit:

ÉLU	RESPONSABILITÉS OCTROYÉES
Daniel Thibault	Voirie et déneigement, RH, incendie, immigration, CADM et EDF
Anne-Marie Beaudry	Aînés/MADA, environnement et matières résiduelles, OMH, la Relance
Gino Tanguay	Loisirs, CDSM, cœur villageois, CCU
Martine Rouillard	RH, CDSM, bibliothèque, embellissement, CCU
Marie-Hélène Ménard	Tourisme et communications, famille/politique familiale, RH
Samuel Larochelle	Tourisme et communications, nouveaux résidents, culture, les Sentiers des Etchemins
Étienne Ménard	égoût, aqueduc, bâtiments municipaux, immeuble à logements abordables

DE SOULIGNER l'implication des élus dans d'autres comités ne relevant pas de la Municipalité tels l'Essentiel des Etchemins, Nouvel-Essor, le St-Mag Fest, le comité d'école, la Fête nationale.

ADOPTÉE

15-07-24

6 - IMMEUBLE DE 6 LOGEMENTS ABORDABLES

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la directrice générale à mandater la firme Tremblay Boies avocats pour la préparation d'un contrat établissant les différents engagements, ententes, obligations

de la Municipalité en lien avec la construction d'un immeuble de 6 logements abordables sur le lot 6 614 890 appartenant à la municipalité, notamment en ce qui concerne la cession du terrain, la contribution de la municipalité par crédit de taxes ou autre, les logements assujettis au PSL etc.

ADOPTÉE

7 - BÂTIMENTS MUNICIPAUX

16-07-24

7.1 - Obligation de changer la boîte électrique salle municipale

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le rapport d'inspection de la Mutuelle d'assurances.

ATTENDU QU'il est mentionné audit rapport qu'il est obligatoire de changer la boîte électrique de la salle municipale qui est toujours à fusible d'ici le 4 septembre 2024.

ATTENDU QUE la Municipalité attend déjà depuis 1 an pour obtenir un électricien disponible pour d'autres travaux à la salle municipale, soit la modification des interrupteurs pour la lumière pour laquelle elle avait obtenu une soumission de l'entreprise Gestion Jacob & Valentin inc. au montant de 2500\$ en date du 30 avril 2023.

ATTENDU QUE le 27 juin 2024, un employé de l'entreprise Gestion Jacob & Valentin inc. est venu constater les travaux à effectuer en vue de nous fournir une soumission.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCORDER le mandat pour le remplacement de la boîte électrique de la salle municipale à l'entreprise Jacob & Valentin ainsi que celui pour l'ajout d'interrupteurs sans fils à la salle municipale en exigeant que les travaux soient faits avant le 1er septembre 2024, le tout en conformité avec la soumission reçue.

ADOPTÉE

17-07-24

7.2 - Chauffage de la salle - solution écoénergétique

Etienne Ménard informe le conseil qu'il se retire de la discussion et prise de décision en raison de conflit d'intérêts.

ATTENDU la volonté de la Municipalité de procéder au remplacement du système de chauffage actuel de la salle municipale, par un système moins polluant et plus écoénergétique;

ATTENDU QUE le système de chauffage et climatisation du bureau municipal est défectueux et que cela occasionne de nombreuses pertes d'énergie et des coûts pour la municipalité;

ATTENDU QUE différentes démarches ont été faites afin d'obtenir des soumissions, des rapports comparatifs et autres données nécessaires à une prise de décision éclairée et favorable aux contribuables;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités a informé la municipalité du nouveau programme de rénovation des actifs municipaux en lien avec la transition énergétique et la décarbonation;

ATTENDU QUE le projet de remplacement des systèmes de chauffage et ajout ou remplacement de climatisation semblent entrer dans les critères prévus à ce programme;

ATTENDU QUE le programme ÉcoÉnergie 360 n'exige aucune mise de fonds ni endettement total net à long terme et que les actifs rénovés demeurent entièrement propriété de la municipalité dès la conclusion des travaux.

ATTENDU QUE l'investissement requis pour ces équipements est remboursé à même les économies réalisées suite à leur installation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des autres conseillers présents,

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre une lettre d'intérêt de la Municipalité de Saint-Magloire pour le programme ÉcoÉnergie 360, à fournir les données d'inventaire des actifs municipaux, de leurs caractéristiques techniques et leurs équipements ainsi que toute autre information ou document qui serait nécessaire au traitement de la demande;

D'INFORMER la FQM de la volonté de la Municipalité d'obtenir une préanalyse de son dossier et d'aller de l'avant si elle respecte les critères d'admissibilité;

D'AUTORISER la FQM et/ou l'entreprise SOFIAC performance énergétique à accéder aux données de consommation énergétique auprès de ses fournisseurs, notamment auprès de Paquet Ltée, Hydro-Québec ou tout autre fournisseur dont les données seraient utiles ou nécessaires à l'évaluation de l'admissibilité de la municipalité à ce projet ou le traitement du dossier;

D'AUTORISER la directrice générale ou son adjointe à signer tout autre document qui serait jugé utile ou nécessaire aux présentes et de fournir tant à la FQM qu'à SOFIAC toute information par eux requise.

ADOPTÉE

8 - LÉGISLATION

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 376-24 RÉGISSANT LES PONCEAUX, LES ENTRÉES CHARRETIÈRES PRIVÉES, LES ENTRÉES PRIVÉES ET LA FERMETURE DES FOSSÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-14 RÈGLEMENT RÉGISSANT L'INSTALLATION DE PONCEAU DONNANT ACCÈS AUX TERRAINS PRIVÉS

Avis de motion au règlement # 376-24 RÉGISSANT LES PONCEAUX, LES ENTRÉES CHARRETIÈRES PRIVÉES, LES ENTRÉES PRIVÉES ET LA FERMETURE DES FOSSÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-14 RÈGLEMENT RÉGISSANT L'INSTALLATION DE PONCEAU DONNANT ACCÈS AUX TERRAINS PRIVÉS

Je, soussigné, Samuel Larochelle, conseiller, donne avis de motion que le règlement #376-24 ayant pour objet de régir les ponceaux, les entrées charretières privées, les entrées privées et la fermeture des fossés, sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet dudit règlement a également été déposé à la présente séance.

Samuel Larochelle, conseiller

9 - CORRESPONDANCE

10 - VARIA

18-07-24

10.1 - Achat de signalisation pour le parcours animé

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER la soumission faite par Imprimerie Appalaches pour la production de 6 flèches signalétiques nécessaires au bon déroulement du parcours animé, pour un

coût total de 210\$ + taxes, à être payées à même le budget des loisirs et d'en ajouter au besoin pour assurer le bon déroulement et la sécurité de cette activité.

ADOPTÉE

19-07-24

10.2 - Achat de plants pour le Jardin entre ciel et terre

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RATIFIER l'achat de plantes reconnues pour avoir des propriétés médicinales pour le Jardin entre ciel et terre au montant de 87,61\$.

DE REMBOURSER cet achat à la directrice générale sur production des pièces justificatives.

ADOPTÉE

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

20-07-24

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h24.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Stéphanie Lamontagne
Directrice générale et greffière-trésorière